

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la répartition des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Mai 1875.

Bulletin politique.

Il est curieux d'étudier en ce moment la presse britannique et l'opinion de l'autre côté du détroit ; c'est évidemment une politique nouvelle qui commence. Les représentations faites par le gouvernement anglais au gouvernement de Berlin dans la crise récente resteront comme une date. L'attitude de la Chambre des Communes, le 24 mai, pendant l'échange des paroles entre le chef de l'opposition et le premier lord de la Trésorerie, mérite l'attention.

Nous avons dit souvent que l'Angleterre ne resterait pas longtemps indifférente à la prépondérance germanique ; elle avait laissé voir, l'an dernier, une certaine mauvaise humeur à l'occasion des velléités d'intervention prussienne en Espagne ; les menaçantes allures de M. de Bismark, il y a quelques semaines, ont achevé de déterminer ce mouvement vigilant de la politique britannique : il se résume dans le dessein de ne plus se désintéresser des affaires du continent.

Les divers organes de l'opinion chez nos voisins entrent dans cette voie non sans fracas. Ils n'ignorent pas l'amointrissement de l'influence de leur pays dans ces derniers temps, le dommage politique que l'isolement lui a coûté, et jettent un voile sur le passé pour ne s'arrêter qu'à la grandeur retrouvée. Ils se complaisent à parler des richesses de l'Angleterre, de sa situation « aussi forte qu'au point culminant de la grande guerre avec la France, » de sa puissance qui deviendra la première, si elle le veut, « quelque étrangeté que les Allemands puissent trouver à cette assertion. »

Ils aiment la ligue de la paix comme expression d'une idée chrétienne, mais ils déclarent que leur pays ne nourrit pas la pensée d'un isolement égoïste, et qu'il ne laisserait pas « cyniquement opprimer jusqu'au bout des nationalités étrangères. » Il ne faut pas voir dans ces déclarations de simples articles de journaux, mais une interprétation exacte du sentiment public. Ces revirements sont comme un changement de scène et ouvrent des perspectives sur lesquelles il est utile de s'arrêter.

L'homme qui commande à Berlin a trop d'orgueil pour reconnaître qu'il ait pu reculer, et les interprètes accoutumés de sa pensée redisent chaque jour que jamais le chancelier fédéral n'a voulu faire la guerre ; mais en Europe tout le monde est persuadé que le péril a été grand.

Il est certain que les conseils de l'empereur de Russie ont eu leur poids. On s'accorde aussi à penser que les représentations de l'Angleterre ont fait impression à Berlin. On est autorisé à le croire à la lecture des feuilles allemandes, qui paraissent peu satisfaites du gouvernement britannique.

Ce n'est pas une petite chose pour l'avenir du nouvel empire d'Allemagne que cette attitude attentive de l'Angleterre et de la Russie sur le chemin des projets prussiens. M. de Bismark guette notre vie renaissante, compte nos soldats et nos canons, chaque pulsation du cœur de la France lui donne de l'inquiétude ; nous nous réorganisons par le

droit naturel d'exister, notre langage est modeste, et nous ne prétendons faire peur à personne ; mais, en dehors de nous, il y a des intérêts de nations, des indépendances d'Etats, des susceptibilités ombrageuses, et ces puissances-là semblent peu disposées à appliquer à l'ambition prussienne la politique du laisser faire et du laisser passer.

On peut remarquer aujourd'hui, au milieu d'une grande et universelle instabilité, une ardeur extrême pour les affaires ; dès qu'un peu de repos est donné au monde, on se précipite dans le bouillonnement des intérêts. Il faut pourtant que l'on sache que les nations ne se trouvent pas dans des conditions de paix durables, que le faux des situations ne peut pas engendrer la stabilité, et que des trêves seules sont possibles. On vient d'échapper à une guerre qui eût été « un outrage pour l'Europe, » on n'échappera pas aux terribles nécessités de l'avenir.

L'Angleterre se ménage un rôle dans ce drame futur d'où sortiront d'autres destinées ; elle n'est favorable ni à la prépotence allemande, ni à la persécution contre les catholiques ; sa tendance vers la politique conservatrice est manifeste.

L'Angleterre, dans les premières années de ce siècle, a frappé de grands coups contre la Révolution diversément représentée ; nous ne serions pas étonnés que les dernières années du même siècle fussent marquées par des coups pareils. L'histoire a gardé le souvenir des services que la Grande-Bretagne a rendus au Saint-Siège, soit en protégeant le Conclave d'où sortit Pie VII, soit en favorisant, au congrès de Vienne, le rétablissement de la souveraineté temporelle du Pape ; elle peut avoir à enregistrer d'autres services du même genre rendus par la même nation, et la France sera debout à l'heure voulue par la Providence.

Chronique générale.

COMMISSION DES TRENTE.

La nouvelle Commission des Trente est constituée, et c'est la gauche qui a la majorité dans cette nouvelle commission.

Il est vrai que M. Gambetta, M. de Mahy, M. Henri Brisson, c'est-à-dire les chefs de l'extrême gauche, sont restés sur le carreau ; mais le parti s'en consolera certainement par le succès de MM. J. Simon, Cazot, Leroyer et Albert Grévy.

Le résultat du dernier scrutin de ballottage a été proclamé. Les candidats ont été élus à la majorité relative.

Le nombre des votants était de 393. Ont obtenu : MM. Delsol, 344 voix ; de Sugny, 304 ; Sacaze, 297 ; Adnet, 280 ; Adrien Léon, 256.

Ces cinq membres, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, sont élus.

La Commission des Trente se trouve donc composée ainsi :

Un membre de l'Union républicaine, M. Cazot.

Six membres de la gauche républicaine, MM. Duclerc, Albert Grévy, Jules Ferry, Humbert, Leroyer et Jules Simon.

Douze membres du centre gauche : MM. Bethmont, Christophle, Delorme, Laboulaye, de Marcère, Krantz, comte Rampon, Ricard, Ernest Picard, Schérer, Vacherot et Waddington.

Sept membres du groupe Lavergne, MM. Adrien Léon, Baze, Beau, Cézanne, de Lavergne, Luro et Voisin.

Trois membres du centre droit (groupe de Clercq), MM. Adnet, Delsol et Sacaze.

Un membre de la droite modérée, M. de Sugny.

Hier, pendant la discussion relative aux lignes des compagnies de chemins de fer, on a fait circuler dans la salle des séances la composition du bureau de la Commission constitutionnelle.

25 membres étaient présents. M. Léonce de Lavergne a été élu président par 20 voix.

Comme vice-présidents, la commission a fait choix de MM. Laboulaye (22 voix) et Le Royer (18 voix).

Les secrétaires sont MM. Beau et Voisin, par 25 voix, de Marcère par 23 voix, Delorme par 22.

La Commission a décidé ensuite qu'elle se réunirait tous les jours.

Nous lisons dans la correspondance Havas :

« Un journal prétend que M. le duc De-cazes multiplie auprès du cabinet de Berlin les assurances des dispositions pacifiques du gouvernement français et s'attache à en fournir les preuves, en signalant la suspension de toutes les mesures destinées à compléter notre réorganisation militaire, surtout en ce qui concerne l'armée territoriale. »

« Nous ne croyons pas que le gouvernement ait été conduit à multiplier les assurances de ses dispositions pacifiques. » Elles ne sont douteuses pour personne.

« Il est non moins inexact que le gouvernement ait dû, pour « en fournir les preuves, suspendre toutes les mesures destinées à compléter notre réorganisation militaire. »

« Nous sommes en mesure d'affirmer qu'il n'a jamais été question de suspendre les mesures prises par l'Assemblée nationale et qui, d'ailleurs, n'avaient pour objet que la restauration de notre état militaire et la sécurité de notre territoire. »

On est persuadé dans quelques cercles parlementaires que le ministre de l'intérieur fera tout son possible pour être saisi du projet de loi sur la presse.

La question du scrutin de liste et du scrutin d'arrondissement est toujours vivement discutée.

On dit que, de son côté, le gouvernement fait faire une enquête à ce sujet, concurrentement avec quelques groupes parlementaires.

Jusqu'à ce jour, c'est le scrutin de liste qui rallie le plus de partisans.

On prête à une partie du groupe de l'appel au peuple et aux groupes flottants de l'Assemblée l'intention d'envoyer des délégués à M. Buffet, pour lui dire que s'il pouvait leur prouver que le scrutin d'arrondissement avait le plus de partisans en province, ils soutiendraient les vues du gouvernement.

Les journaux républicains vont, dit-on, recevoir une note inspirée par le garde des sceaux, et dans laquelle M. Dufaure déclare

que M. Buffet est libre de poser seul la question de portefeuille à propos du scrutin d'arrondissement.

M. Dufaure et plusieurs de ses collègues trouvent qu'aucune question de principe n'est engagée, et que le cabinet posera la question du scrutin sans y attacher plus d'importance qu'à la question du mode de nomination de la commission des Trente.

Un bruit assez grave a circulé hier dans les couloirs. On parlait d'une déclaration qui serait faite au nom du gouvernement par M. Buffet, si la majorité de la commission était favorable au scrutin de liste.

Il est confirmé que le ministère en fera une question de cabinet.

Malgré cette éventualité, la grande majorité des députés paraît toujours devoir se prononcer en faveur du scrutin de liste. Un certain nombre de membres de l'appel au peuple et de l'extrême droite se sont nettement prononcés à cet égard.

Une décision importante a été prise par le deuxième bureau chargé d'examiner les opérations électorales du département des Côtes-du-Nord.

M. Denormandie a été nommé rapporteur avec mission de blâmer l'intervention du préfet du département dans la lutte électorale et la menace faite par ce fonctionnaire de déférer aux tribunaux la circulaire électorale de M. Foucher de Careil.

La commission relative à la faillite de M. Hulin s'est prononcée à l'unanimité pour la déchéance de ce député.

Le projet relatif à l'établissement d'un chemin de fer de grande ceinture autour de Paris paraît devoir être favorablement accueilli. Le rapport de la commission spéciale conclura à l'adoption.

Le bruit court que M. le comte de Chambord a adressé à un député légitimiste une lettre très-importante qui sera bientôt publiée par l'Union. (Moniteur universel.)

Quelques journaux donnent, sur l'état des travaux de la commission extra-parlementaire de la presse, des renseignements qui ne sont pas exacts.

D'après ces journaux, la commission aurait déjà arrêté les bases de son projet de loi, et elle n'aurait plus qu'à se réunir une dernière fois avant d'en provoquer le dépôt par le garde des sceaux.

Nous sommes en mesure d'affirmer que l'étude des questions soumises aux délibérations de la commission est loin d'être terminée. Il est probable même qu'elle ne commencera la rédaction des articles de son projet de loi qu'après la discussion des lois constitutionnelles.

On prête toujours à M. Buffet l'intention d'appeler M. le préfet de la Loire-Inférieure à la préfecture de Seine-et-Oise.

M. Welche ne quitte pas Versailles depuis quelques jours.

Etranger.

ANGLETERRE.

Voici, d'après une traduction du *Temps*, quelques passages saillants de l'article du *Times* dont il est question dans notre bulletin :

« Quoique l'Angleterre soit assez heureuse pour être séparée du tourbillon continental par 22 milles de mer, elle ne peut mettre en oubli la responsabilité qui lui incombe de son rang de grande puissance. On se trompe en croyant qu'elle nourrit la pensée d'un isolement égoïste, qu'elle laisserait cyniquement opprimer jusqu'au bout des nationalités étrangères, et qu'elle veut la paix à tout prix.

« Nous tolérons la ligue de paix, parce qu'elle cherche à faire le bien et ne peut faire de mal ; mais ni elle ni aucune société de propagande ne saurait faire que la nation se tienne en dehors des intérêts politiques continentaux. Ces intérêts sont les nôtres, même au point de vue égoïste du mot, et cela pour des raisons de haute portée.

« Après tout, notre pays est le plus riche du monde, et sera en outre le plus puissant si nous le voulons, quelque étrangement que les Allemands puissent trouver à cette assertion. Non-seulement nos ressources sont plus considérables que celles d'aucun peuple du continent, mais, de plus, elles sont moins susceptibles de s'épuiser.

« L'absence de la conscription, chez nous, met à notre disposition une mine de force où nous pourrions puiser au besoin. Notre marine, tant de guerre que de commerce, nous affranchit de tout risque de compétition sur mer. Nous n'hésitons pas à déclarer que, relativement aux autres nations, l'Angleterre est aussi forte aujourd'hui qu'au point culminant de la grande guerre avec la France. Elle ne peut abdiquer cette puissance. Les nations du continent sont dans l'erreur si elles s'imaginent que sa diplomatie cessera d'user de son influence pour la paix et la justice.

« Rien n'est plus loin de l'esprit des hommes d'Etat anglais que de faire, avec leurs querelleurs émules, assaut de menaces et de violence ; mais les menaces ne les empêchent pas d'employer l'influence de ce pays. Ils sont d'autant moins disposés à s'en abstenir que l'Angleterre en a assez de remettre des pièces à sa législation intérieure, et a tout loisir de regarder ce qui se passe hors de chez elle.

« Nous trouvons à cette heure les affaires de la France plus intéressantes que les nôtres, et le ministère des affaires étrangères peut devenir une fois de plus le plus important département de l'Etat. »

Nouvelles militaires.

Le classement des hommes de 28 à 40 ans dans les régiments de l'armée territoriale est une opération aujourd'hui complètement achevée sur le papier. Le résultat a dépassé de beaucoup ce que l'on en attendait, à ce point qu'il semble aujourd'hui nécessaire d'adopter une nouvelle classification.

Pour ne citer qu'un exemple, le 34^e régiment compte plus de 15,000 inscrits. Comment manier, instruire, former ce régiment ? Il y a là une impossibilité absolue qui nécessite un sérieux examen.

Nous croyons savoir que deux projets sont en présence : d'après le premier, on ne formerait le régiment qu'avec les anciens soldats, 40 0/0 environ, et l'on obtiendrait ainsi 4,500 hommes sérieusement encadrés ; d'après le second plan, les deux ou trois premières classes seraient seules utilisées, et les autres serviraient de réserve de remplacement.

Quelle que soit la solution adoptée, il y a urgence à décider, car les candidats officiers commencent à se décourager, et il ne faut pas que l'institution de l'armée territoriale donne des résultats semblables à ceux qu'a produits la garde mobile, institution excellente sans doute sur le papier, mais qui avait le grave défaut de ne pas être mise en pratique.

Les chefs de corps viennent d'être avertis qu'ils allaient recevoir de nouvelles ins-

tructions pour le combat dispersé, instructions qu'il faut mettre à l'étude sans retard, de façon qu'aux grandes manœuvres de l'automne, elles puissent être expérimentées sur une grande échelle et d'une façon décisive.

On s'occupe activement de préparer la seconde école de sous-officiers dont l'établissement a été décidé à la Valbonne. On sait que la première, installée au camp d'Avor, est ouverte depuis le 1^{er} janvier de cette année. L'expérience a prouvé que certaines modifications devant être apportées au programme primitif, l'école de la Valbonne bénéficiera naturellement de l'expérience faite au camp d'Avor.

Le ministre de la guerre vient de faire un rapport sur l'exécution de la loi de recrutement pendant l'année 1874. Ce document ne fournit que des renseignements très-incomplets ; nous en extrairons cependant quelques chiffres intéressants. Le contingent de l'armée de terre a été de 89,030 pour la première portion (5 ans de service), et de 57,339 pour la deuxième portion (6 mois sous les drapeaux) ; 10,314 jeunes gens ont conclu des engagements d'un an ; 13,019 engagements volontaires de 5 ans ont été contractés.

Le nombre des rengagés est malheureusement moindre : il ne s'élève qu'à 7,748, et la grande majorité appartient aux rengagés pour 2 ans. Sur ce total, on compte seulement 3,994 sous-officiers.

Le rapport fait connaître que les opérations de révision pour l'armée territoriale ont été accomplies. Deux tiers environ des inscrits se sont présentés devant les conseils de révision. Nous renonçons à comprendre cette phrase du rapport : « Au surplus, il est à remarquer que les hommes qui ont demandé à être visités avaient généralement à faire valoir des droits incontestables. » Comme le rapport vient de nous avertir que les deux tiers des inscrits se sont présentés, il en résulterait que la proportion des exemptés a atteint un chiffre inadmissible.

Deux commissions ont été instituées, il y a plusieurs mois, par le ministre de la guerre : la première avait pour mission d'étudier et de préparer une nouvelle loi sur l'avancement. Nous croyons savoir que la majorité des membres serait d'avis que l'avancement doit avoir lieu sur toute l'armée, et qu'une proportion double doit être assignée au choix sur l'ancienneté.

La seconde commission devait rechercher les modifications à apporter au décret de 1863 sur le service dans les places de guerre. Il est, dès aujourd'hui, probable qu'on modifiera le titre relatif aux devoirs des commandants de place. La dernière guerre a prouvé que nos dispositions réglementaires étaient, à cet égard, insuffisantes.

Il serait stipulé pour l'avenir qu'en cas de reddition, les commandants de place sont tenus de détruire leur matériel. Un article spécial serait consacré aux drapeaux, qui ne doivent, en aucun cas, tomber au pouvoir de l'ennemi.

Enfin, pour donner à ses décisions une autorité plus grande, la commission demanderait au ministre de la guerre de saisir la Chambre d'un projet de loi tendant à remanier les articles 209 et 210 du code de justice militaire, relatifs aux capitulations, en les remplaçant par des obligations précises et déterminées.

Pendant que la France prouve qu'elle ne veut pas la guerre, en affaiblissant ses régiments pendant les mois d'été, où des hostilités pourraient être à craindre, l'Allemagne, elle, rappelle ses réservistes dans le rang, sous le prétexte de leur apprendre le maniement du Mauser. Les 8^e, 9^e et 15^e corps ont en ce moment leurs réservistes.

Les officiers de réserve de la garde allemande viennent d'être appelés, nous apprend la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 14 mai, « pour faire un service de plusieurs semaines. »

Il y a quelques mois, la Russie et la Prusse ont convoqué à Bruxelles les représentants des grandes puissances pour aviser « aux moyens de rendre la guerre moins cruelle. » Or, la *Gazette de l'Allemagne du*

Nord, du 16 mai, nous annonce que les pionniers vont être munis d'un sabre-baïonnette à lame courte et large, dont le dos est dentelé en forme de scie. »

C'est là une étrange manière de comprendre l'humanité.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée nous prie de publier les avis suivants :

« La gare de Tours (Compagnie de la Vendée) sera ouverte au service des voyageurs et des marchandises à partir du 31 mai prochain. »

« Pendant la saison des bains de mer, du 1^{er} juin au 31 octobre, la Compagnie des chemins de fer de la Vendée délivrera dans toutes ses gares des billets aller et retour, à prix très-réduits, pour les Sables-d'Olonne, valables pendant plusieurs jours. »

Le nommé Frémondrières, jeune soldat de la classe de 1873, du département de Maine-et-Loire, a comparu lundi devant le conseil de guerre, à Tours, pour insoumission à la loi du recrutement.

Ce jeune homme, condamné quatre fois par les tribunaux d'Angers, Baugé, Saumur, et Tours, a été condamné à neuf mois de prison.

Les condamnés politiques qui doivent partir pour la Nouvelle-Calédonie ont été extraits lundi de la maison de détention de Thouars et dirigés sur Brest pour être visités par la commission médicale. Au nombre de ces condamnés se trouve Billioray, qui avait demandé précédemment au ministre de l'intérieur de partir volontairement pour Nouméa, tant la situation qui lui était faite par ses co-détenus était intolérable pour lui.

(Journal de la Vienne.)

LA COMPAGNIE DE LA VENDÉE.

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

Sous l'Empire, au moment de la création des grandes lignes ferrées qui sillonnent le pays, chaque département, chaque ville importante, concurent l'ambition légitime d'être reliés au réseau principal. Les départements et les villes placés sur le tracé même des grandes artères virent leurs désirs promptement satisfaits ; c'est ainsi par exemple que les villes d'Orléans, de Blois, de Tours, de Poitiers, d'Angoulême, ont été successivement desservies par le chemin de Paris à Poitiers.

Mais la question se compliquait singulièrement lorsqu'il s'agissait des départements et des villes placés en dehors du tracé normal de l'une des grandes lignes dont la construction était imposée par les nécessités stratégiques, politiques ou commerciales. A ceux-là on promettait beaucoup à la vérité, mais les promesses n'étaient pas suffisantes pour donner satisfaction aux populations désireuses de profiter des avantages qui résultent de l'établissement des lignes ferrées.

Aussi les départements déshérités ont-ils, dès le premier jour, cherché à obtenir des compagnies secondaires ce qui leur a été refusé par les grandes compagnies. Plus que beaucoup d'autres encore, le département de la Vendée se trouvait, à raison de sa situation topographique, privé de l'espérance d'être à bref délai desservi par des lignes faisant partie du réseau d'une grande compagnie. C'est pour cela que la Compagnie anglaise qui se présentait pour exécuter la ligne des Sables-d'Olonne à Napoléon-Vendée et à Bressuire, fut accueillie avec un sympathique empressement. Elle devint concessionnaire de la ligne précitée à la suite d'une adjudication ordonnée par un décret du 15 septembre 1862.

La Compagnie anglaise eut une existence difficile ; elle végétait péniblement lorsqu'une puissante Compagnie, dirigée par des financiers très-sérieux, se décida à prendre sa place. Les circonstances étaient favorables. La loi du 18 juillet 1868 avait compris, dans le réseau des chemins subventionnés à construire, la ligne de Bressuire à Tours, prolongement de celle des Sables à Bressuire. Or, aux termes du décret de 1862, la Compagnie de la Vendée avait, pendant dix années, le droit de prendre par préférence et à conditions égales, d'ailleurs, la nouvelle

ligne de Bressuire à Tours. La nouvelle Compagnie, dirigée par M. Jenty, demanda naturellement à profiter des avantages accordés à l'ancienne, et le Corps législatif vota au mois de mars 1870, sur le rapport de M. Houssard, qui représentait alors la première circonscription d'Indre-et-Loire, la concession directe, à la Compagnie de la Vendée, du chemin de Bressuire à Joué, près Tours. La Compagnie reçut une subvention de 12,500,000 francs.

Immédiatement, la Compagnie de la Vendée se mit à l'œuvre avec une ardeur remarquable ; la guerre entrava dans une certaine mesure ses travaux ; mais, depuis lors, ont été conduits avec une activité telle qu'elle a pu, avec une rapidité incroyable, livrer successivement à la circulation les diverses sections de son réseau. C'est ainsi que les sections de Bressuire à Thouars, de Thouars à Loudun, de Loudun à Chinon, de Chinon à Joué ont été ouvertes tour à tour. Les travaux, très-beaux d'ailleurs, de la ligne ont été dirigés par M. l'ingénieur en chef Durval et par M. l'ingénieur Tyndall ; il en est de même des grandes améliorations exécutées aux Sables-d'Olonne dans le but de donner au port de cette ville une grande importance commerciale.

Depuis un an, la Compagnie de la Vendée a étendu son réseau dans les plus larges proportions. Ainsi elle a obtenu la concession directe de la ligne de Tours à Montlucan pour laquelle elle recevra de l'Etat une subvention considérable, et aussi celle des lignes d'intérêt local du département d'Indre-et-Loire. Par conséquent, la Compagnie de la Vendée qui exploite déjà les deux lignes de Poitiers à Saumur (110 kilomètres) et de Tours aux Sables-d'Olonne (254 kilomètres) a pris une grande importance qui ne peut que tendre à s'accroître.

Enfin, il ne faut pas oublier que la Compagnie de la Vendée a fait de grands efforts pour procurer à notre département la voie ferrée dont l'inauguration aura lieu dimanche prochain, et dont les populations intéressées sont appelées à retirer les plus grands et les plus sérieux avantages.

QUESTION DE RESPONSABILITÉ.

Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest* :

« Samedi dernier, une femme âgée suivait le trottoir de la place Neuve, lorsqu'elle fut atteinte par une carriole et jetée à terre. Elle put se relever et faire deux pas, mais les forces lui manquèrent, et on dut la porter à son domicile. Elle avait la jambe gauche cassée.

« Le conducteur de la carriole vit cette femme tomber ; mais, remarquant qu'on s'empressait autour d'elle, il partit aussitôt sans qu'on ait pu le connaître. C'est assez l'habitude, du reste. Il venait de la rue Baudrière où il avait pris, chez un marchand de meubles, un lit en fer qu'il avait placé dans sa voiture, non pas dans le sens de la longueur, mais en travers, de sorte que le lit dépassait de beaucoup, chaque côté, la largeur réglementaire. Une des tiges du lit atteignit cette femme et provoqua sa chute.

« Il y a là un fait de responsabilité qu'il importe de préciser d'une manière exacte. La personne blessée a près de 70 ans, elle n'est pas dans une position de fortune et ne peut supporter les frais que va lui occasionner une blessure aussi grave, sans compter le danger qu'elle court. Il est donc bien regrettable que l'on n'ait pas songé à prendre le nom du conducteur, et plus regrettable encore que ce dernier n'ait pas cru devoir se nommer, ni même s'enquérir des suites déplorables de sa maladresse. Mais ce qui n'a pas été fait peut être fait encore. »

Un affreux accident est arrivé lundi dernier, à 14 heures 1/2 du matin, sur le chemin de fer des Charentes, au passage à niveau de la gare de Langon. La personne venue à la garde de ce passage s'était fait remplacer par la femme Caquineau, sage-femme ; celle-ci s'endormit, parait-il ; mais, réveillée par l'arrivée du train venant de Rochefort, elle traversa rapidement la voie pour aller fermer la barrière, et c'est en reprenant à son poste pour signaler le train qu'elle a été atteinte par la locomotive, qui l'a broyée.

Encore une tentative de déraillement. Quand nous serons à dix, nous ferons un croix.

Cette fois-ci, ce n'est pas sur la ligne d'Orléans, mais sur la ligne des Charentes, que

l'on a tenté, et à deux reprises, de faire dérailler le train.

Le 18 du courant, le surveillant de la voie entre Saillat et Chabanais retirait, quelques instants avant le passage d'un train, quatre pierres énormes qui avaient été déposées à distance sur les rails. Deux jours après, ce même surveillant enlevait une énorme pièce de bois dite *traverse*, qui avait été également placée en travers sur les rails.

Un ouvrier terrassier, renvoyé de son chantier pour inconduite, a été arrêté par la gendarmerie de Chabanais et a subi un long interrogatoire de la part de M. le juge d'instruction.

On espère que les efforts de la justice éclairciront complètement cette affaire.

(Journal de la Vienne.)

Un accident est survenu mardi sur le chemin de fer de Bretagne, entre Pont-Château et Redon.

Le garde barrière n° 374 avait ouvert la barrière pour laisser passer un troupeau de moutons et de bœufs. Cette bande achevait sa sortie lorsqu'une vache et un bœuf, seuls restés en arrière, ont été atteints par la machine du train n° 25. La vache a été rejetée hors des rails, mais le bœuf, après avoir été traîné un instant, a fait dérailler les deux roues de devant d'une voiture de première classe.

Il n'en est résulté qu'un retard de quelques minutes.

La question des monnaies anciennes intéresse beaucoup le commerce du détail.

Peut-on refuser une pièce de monnaie française de bon aloi et bien marquée, mais dont la frappe est antérieure à 1850 ?

Un décret de 1868 avait ordonné la refonte de cette monnaie, et les délais avaient été accordés pour son retrait de la circulation. Depuis, un second décret, en date de 1870, est revenu rendre libre le cours aux pièces frappées sous Napoléon, sous Louis XVIII, sous la République.

Les caisses de l'Etat acceptent maintenant cette monnaie; les particuliers n'ont, par conséquent, aucun droit de la refuser.

Le *Moniteur universel* prétend que la Banque de France vient de fabriquer des coupures de 20 francs d'un nouveau modèle, dont l'émission va se faire prochainement. Ces billets, dont le papier est différent de celui des autres coupures de 20 francs, et qui nécessitent un travail d'impression beaucoup plus compliqué, sont émis dans le but d'entraver la fabrication toujours croissante des faux billets de 20 francs, sur lesquels les faussaires s'exercent presque uniquement, vu la moindre complication qui existe dans la confection de ces billets.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 30 mai 1875.

A 7 HEURES DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.

Programme.

1. Le Vigilant, pas redoublé..... TILLIARD.
2. Villedon, valse..... E. JOLT.
3. La Fille de M^{me} Angot, fantaisie.. LECOQ.
4. Souvenir d'Alsace, polka..... F.-D.
5. Les Enfants de la France, quadrille..... TILLIARD.
6. Mennecy, pas redoublé..... TILLIARD.

Faits divers.

On lit dans l'*Océan*, de Brest :

Dans notre numéro du 17 mai courant, nous avons rapporté un bruit d'après lequel un marin de Bordeaux, tombé en léthargie à l'hôpital maritime, aurait été transporté comme mort à l'amphithéâtre, où il serait resté 23 heures sur une table, après quoi on lui aurait substitué un mort véritable, qui aurait été enterré sous son nom, samedi 15 mai, à midi.

Le fait est absolument inexact; il n'y a même pas eu d'enterrement ce jour-là à l'hôpital. Le dernier enterrement a eu lieu vendredi.

Ce récit controuvé est dû à l'imagination d'un matelot de la division qui, d'ailleurs, en a fait l'aveu devant le commissaire de police.

L'accident arrivé au cheval de M. Salvi, à Nancy, est confirmé. Le lieutenant hongrois est resté dans cette ville pour soigner son cheval et n'est pas venu à Paris.

Quant à la gageure, elle est définitivement perdue, et l'arrivée à Paris n'a plus d'intérêt.

Nous empruntons à la *Liberté* les détails suivants sur les expériences prochaines du capitaine Boyton :

« Le capitaine Boyton va reprendre le cours de ses expériences et franchir encore la Manche. Cette fois la France sera son point de départ. Le capitaine quittera Boulogne le 26 dans l'après-midi et se rendra au cap Gris-Nez, où, conformément aux instructions du capitaine du port de Boulogne et du premier pilote Méquin, il séjournera jusque dans la nuit du 28. A 2 heures 31, le capitaine reprendra la mer et se dirigera sur Douvres; il sera escorté d'un grand paquebot.

« Quinze milles et demi (cinq lieues marines) séparent le cap Gris-Nez de Douvres. L'apparence du temps promet au capitaine une traversée plus heureuse que la première; il faut espérer que les courants des marées, peu intenses en ce moment, ne le feront pas trop dévier de sa route, et ne le forceront pas de parcourir près du double de la distance, comme cela a déjà eu lieu. »

Sous ce titre: *Un fort coureur*, la *France nouvelle* publie ce qui suit :

Il y a quelque temps on lisait dans plusieurs journaux le fait divers suivant, intitulé: « Un rival d'Orteig. »

« Un jeune Américain vient d'accomplir un véritable tour de force, il a fait le tour des fortifications de Paris en cinq heures sept minutes. »

Un jeune Parisien, employé au journal la *France nouvelle*, a parié avec ses amis qu'il parcourrait la même distance, soit 48 kilomètres environ, en quatre heures trente minutes.

En effet, dimanche dernier, le jeune L. Cheny est parti de la porte de Passy, à 7 heures du matin, et est revenu au point de départ à 10 heures 44 minutes, ayant mis 3 heures 44 minutes à parcourir cette distance. Ce qui fait une distance moyenne de près de 14 kilomètres à l'heure, et il a gagné son pari de 46 minutes.

Ses amis, pour le suivre, n'ont pas voulu prendre de voiture, car les chevaux de la compagnie ne vont pas assez vite.

Ils prirent le chemin de fer et allèrent se poster successivement aux différentes portes de la capitale pour s'assurer qu'il accomplissait bien son pari. Il l'a fait dans d'excellentes conditions.

Ainsi un Parisien court mieux qu'un Yankee et gagne le lieutenant Ternard, qui fait 37 kilomètres en 3 heures 34 minutes.

LE VIN DE CHAMPAGNE.

La chambre de commerce de Reims vient de faire paraître un tableau qui donne le mouvement des vins mousseux dans le département de la Meuse.

Du 1^{er} avril 1874 au 1^{er} avril 1875, il a été expédié directement à l'étranger 14 millions 348,345 bouteilles.

On a vendu, pendant la même campagne, 3,547,482 bouteilles aux marchands en gros, aux débitants et aux consommateurs français.

Ces chiffres — considérables encore, — accusent cependant une diminution sur ceux des années précédentes. L'élévation constante du prix des raisins, les charges nouvelles qui pèsent sur l'industrie, expliquent ce ralentissement des transactions.

Le prix de la bouteille de vin de Champagne ne peut, d'après la chambre de commerce de Champagne, être fixé à moins de 3 francs en moyenne.

Par conséquent, l'exportation ayant été de 15,348,345 bouteilles, c'est de ce chef 45,955,035 fr. qui sont entrés en France.

Un détail assez curieux, c'est que pour obtenir cette somme, il n'a été fait emploi que de produits du sol et de produits manufacturés en France, depuis le raisin jusqu'à la bouteille, le bouchon, le fil de fer, la ficelle, la capsule, la feuille d'étain et l'étiquette; à quoi il faut ajouter pour l'emballage: le papier, le carton, la paille, la caisse ou le panier.

La majeure partie du prix obtenu reste entre les mains des propriétaires vigneron dont l'aisance a décuplé depuis une vingtaine d'années.

Maintenant que j'ai reproduit les principaux chiffres réunis par la chambre de commerce de Reims, il est un autre côté de la question qui me paraît devoir être mentionné.

Le champagne, ce vin pétillant qui semble fait avec des rayons joyeux, est en quelque sorte un philtre de gaieté. Ce n'est pas seulement 15 millions de bouteilles de vin que nous expédions à l'étranger, c'est 15 millions de bouteilles de soleil français et de bonne humeur nationale que nous envoyons aux déshérités des pays froids.

Dans les contrées du Nord, sous les cieus couleur d'étain, parmi la tristesse des neiges, le champagne de France est un antidote puissant et magique contre le spleen qui passe de la nature dans le cœur de l'homme.

La bouteille au goulot d'argent arrive-t-elle, on sourit déjà. Le bouchon comprimé part en faisant un fracas joyeux. La mousse blanche et légère s'élançait et des flots d'or liquide coulent dans les coupes de cristal.

Et c'est notre gaieté qui réjouit le monde entier.

(Bulletin français.)

BOUTADE D'UN CÉLIBATAIRE... MALGRÉ LUI.

Tout est feint bien souvent, hélas! dans une fille; Ne vous y fiez pas: pour paraître gentille, L'une met en usage une beauté d'emprunt, Et colle un masque blanc sur son visage brun; L'autre de faux cheveux compose sa coiffure; Cette autre de ses dents bâtit l'architecture; Celle-ci doit sa taille à son corset trompeur, Celle-là doit au fard son teint de rose en fleur. Des charmes apparents on est souvent la dupe, Et rien n'est si trompeur qu'un animal porte-jupe.

(Intérêt public, de Cholet.)

Quelqu'un à qui vous n'ôtez pas facilement l'idée qu'il a vu un revenant, c'est M. Guillanson, rue Saint-Sulpice. Le revenant, en effet, ce n'est pas seulement M. Guillanson qui l'a vu, mais aussi sa femme, sa fille, ses domestiques, tout le monde enfin dans la maison.

Voici, en effet, ce qui s'est passé. M. Guillanson est à Paris le correspondant d'un riche négociant de Lyon, M. Rousset. Il y a quelques jours, ce dernier envoyait à Paris son fils, âgé de vingt-deux ans, avec une lettre de recommandation pour son ami Guillanson.

Muni d'une somme assez forte pour pouvoir vivre agréablement quelque temps dans la capitale, il s'associa pour ce voyage un de ses amis, extrêmement gai. Mais en arrivant, M. Rousset fut attaqué d'une fièvre violente; son ami, qui resta près de lui la première journée, ne voulait pas le quitter et se refusait d'autant plus aux instances qu'il lui faisait pour l'engager à se distraire, que, n'ayant fait ce voyage que par complaisance pour lui, il n'avait aucune connaissance à Paris. M. Rousset l'engagea à se présenter sous son nom chez le correspondant de sa famille, et à lui remettre ses lettres de recommandation, sauf à éclaircir plus tard l'imbroglio, quand il serait mieux.

Une proposition aussi singulière ne pouvait que plaire à ce jeune homme, aussi fut-elle acceptée d'emblée: sous le nom de M. Rousset, il se rend chez le correspondant, lui présente les lettres apportées de Lyon, joue très-bien son rôle et se voit parfaitement accueilli.

Cependant, de retour au logis, il trouve son ami dans un état très-alarquant, et malgré tous les secours qu'il lui prodigue, il a le malheur de le perdre dans la nuit.

On juge de son embarras. Comment cacher cette mort à M. Guillanson; mais aussi comment avouer une mauvaise plaisanterie dans une si triste circonstance? N'ayant plus aucun moyen de la justifier, ne serait-ce pas s'exposer volontairement aux soupçons les plus injurieux? Cependant il ne pouvait se dispenser de rester pour rendre les derniers devoirs à son ami; il était impossible de ne pas inviter le correspondant à cette lugubre cérémonie. Ces différentes réflexions, se mêlant avec le sentiment de la douleur, le tinrent dans la plus grande perplexité; mais une idée originale vint tout à coup fixer son incertitude.

Avant-hier, pâle, défait par les fatigues, accablé de tristesse, il se présente à dix heures du soir chez M. Guillanson, qu'il trouve au milieu de sa famille, et qui, frappé de cette visite à une heure indue, ainsi que du changement de sa figure, lui demande ce qu'il a, s'il lui est arrivé quelque malheur.

— Hélas! monsieur, le plus grand de

tous, répond le jeune homme d'un ton solennel; je suis mort ce matin, et je viens vous prier d'assister à mon enterrement qui se fera demain.

Puis, profitant de la stupeur générale, il s'échappe sans que personne fasse un mouvement pour l'arrêter; on veut lui répondre: il a disparu. On croit que le jeune homme est devenu fou, et, hier matin, M. Guillanson arrivait avec son fils pour le voir et prendre des mesures en conséquence.

Arrivés en effet à son logement, ils sont troublés d'abord par les préparatifs funéraires; ils demandent M. Rousset; on leur répond qu'il est mort la veille et qu'il va être enterré. A ces mots, frappés de la plus grande terreur, ils ne doutèrent plus que ce ne fût l'âme du défunt qui leur était apparue et revinrent communiquer leur effroi à toute la famille.

Et maintenant, allez dire à M. Guillanson qu'il n'y a pas de revenants!

On vient de placer au musée archéologique de Genève une collection aussi rare que curieuse. C'est une batterie de cuisine romaine trouvée dans un champ aux environs de Martigny.

Cet outillage culinaire est assez complet. On y trouve une pelle et une crémaillère du foyer, un moule à pâtisserie, plusieurs plats, une marmite, une chaudière, deux écumoirs, un entonnoir, enfin une casserole.

Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin pour discuter la portée que pourrait avoir dans l'avenir la composition de la nouvelle commission constitutionnelle et pour décider de l'attitude qu'il aurait à prendre dans cette perspective.

Le cabinet, ou plutôt une partie du cabinet, le vice-président du conseil des ministres surtout, a été vivement affecté de l'envahissement de la commission par la gauche.

Il ne se dissimule pas que la nomination d'une telle commission ne soit un acte d'hostilité contre lui.

On se prépare donc dans les sphères gouvernementales à faire des avances à tous les groupes conservateurs de l'Assemblée, quelle que soit leur couleur politique.

On leur demandera de se rallier à un cabinet qui ne représente pas un gouvernement de parti, mais un gouvernement dont le seul mobile est une œuvre de sauvegarde sociale.

Telles sont depuis hier matin, au dire des officieux, les dispositions du cabinet issu du 25 février.

Pour les articles non signés: F. GONNET.

Bibliographie.

Choix des Textes de la Bible (1) concernant l'immortalité de l'âme. Les libres-penseurs continuent aujourd'hui l'œuvre de Voltaire en propageant la négation de l'immortalité de l'âme. C'est un but logique qu'ils poursuivent. Pour asséoir le matérialisme, il importe de nier la vie future. En effet, pourquoi ne jouirait-on pas de la vie à outrance, s'il n'y a rien à craindre par delà la tombe ?

On a fait une œuvre excellente en réunissant dans un petit volume tous les textes de l'Écriture-Sainte qui établissent l'immortalité de l'âme. En regard du texte latin se trouve la traduction française, prise dans la Bible de M. de Genoude.

Bulletin bibliographique du journal le Monde.

(1) CHOIX DES TEXTES DE LA BIBLE concernant l'immortalité de l'âme et la venue de N.-S. Jésus-Christ; français et latin tirés de la traduction française de M. l'abbé de Genoude et de la Vulgate. 1 vol. in-18..... 1 fr. 20
Libr. de la propag. catholique, 23, r. Cassette, Paris.

Théâtre de Saumur.

Samedi 5 juin 1875,

Une seule représentation donnée par les ARTISTES du théâtre des Bouffes-Parisiens.

M^{me} THÉO

M. BONNET, M. DESMONTS, M^{me} SOLL, M^{lle} EMMA DORVILLE.

Accompagnateur: M. DE LAGOANÈRE.

POMME D'API

Opérette d'Offenbach.

BAGATELLE

Opérette d'Offenbach.

Grand INTERMÈDE par M^{me} THÉO.

Les agriculteurs et vigneron qui se proposent de gager des colons de Saint-Hilaire feront bien de se faire inscrire avant la Saint-Jean, s'ils veulent être assurés de sujets en raison du travail auquel ils les destinent.

Fidèle à ses traditions artistiques, *l'Univers illustré* publie les œuvres les plus remarquables exposées au Salon de cette année, et il a prouvé par les magnifiques gravures qui ont paru récemment, qu'il savait conserver le rang élevé que tous les gens de goût lui assignent comme une juste récompense de ses efforts persévérants. *l'Univers illustré* reproduit cette semaine deux toiles qui ont un grand succès à l'exposition du palais de l'Industrie: « un petit sou, » de M. L. Perrault, et « une mariée en Alsace, » de M. C.-A. Bapst. Parmi les autres gravures nous signalerons: une séance du conseil municipal de Paris, au palais du Luxembourg; une vaste planche du plus saisissant effet représentant le naufrage du steamer le *Schiller*, la vue générale du palais Alexandra, à Londres, etc.

LITTRÉ (E.): *Dictionnaire de la langue française*, abrégé du grand dictionnaire, contenant tous les mots qui se trouvent dans le dictionnaire de l'Académie française, plus un grand nombre de néologismes et de termes de science et d'art, avec l'indication de la prononciation, de l'étymologie et l'explication des locutions proverbiales et

des difficultés grammaticales, par A. BEAUJOUR professeur au lycée Louis-le-Grand. 1 vol. d'environ 1,800 pages in-8°, publié en 25 fascicules à 50 centimes.

Il paraît un fascicule par semaine, depuis le 1^{er} mai 1875.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1682. — 22 Mai 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: M. de Waldeck; — Michel Lévy; — *La bohémienne*, de Franz Hals; — L'exposition de Blois: vue intérieure de l'exposition industrielle; — *La gardeuse de moutons*, tableau de M. Vayson; — *Une mariée en Alsace*, tableau de M. Pabst; — Les nouveaux canons de campagne allemands. — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Chronique du Sport. — Les Théâtres. — Le Salon de 1875 (III). — Revue comique du Salon de 1875, par Bertall. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — La crypte de l'ancienne Collégiale et le tombeau de saint Cloud.

Gravures: *La bohémienne*, d'après Franz Hals (musée du Louvre). — M. de Waldeck. — L'exposition de Blois: vue intérieure de l'exposition industrielle. — M. Michel Lévy. — Salon de 1875: *La gardeuse de moutons*, tableau de M. Vayson. — *Une mariée en Alsace*, tableau de M. Pabst. — La nouvelle artillerie prussienne (3 gravures). — La France pittoresque: le pic de Sancy, près du mont Dore; — Ruines romaines des bains du mont Dore; — Revue comique du Salon de 1875 (II), par Bertall

(12 sujets). — Saint-Cloud: vue des restes de la crypte de l'ancienne Collégiale récemment fouillée pour rechercher le tombeau de saint Cloud. — Echees. — Rébus.

Prosper Mérimée, dans ce style à la fois sobre et élégant dont il avait le secret, et qui donne à tous ses ouvrages un cachet si particulier, excellait à peindre et à faire, pour ainsi dire, revivre les monuments et les chefs-d'œuvre des temps anciens. Sous le titre d'*Études sur les arts au moyen âge*, les éditeurs Michel Lévy frères viennent de publier un volume où ils ont réuni les morceaux les plus achevés de l'illustre écrivain sur cette matière, et dans lesquels l'histoire, la légende même, se trouvent si heureusement mêlées à l'archéologie, qu'ils n'ont pas moins d'attrait pour les gens du monde que d'intérêt pour les hommes compétents.

Comité des Concours Poétiques de Bordeaux, 7, rue Cornu.

APPEL AUX POÈTES.

Le quatorzième Concours Poétique, ouvert à Bordeaux le 15 février, sera clos le 1^{er} juin 1875. — Dix médailles or, argent, bronze, seront décernées.

Demandez le programme, qui est adressé franco, à M. ÉVARISTE CARRANCE, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir.

Les Millionnaires de Paris

Cette œuvre, due à la plume de MM. OCTAVE FÈRE et EUGÈNE MORET, que publie l'*Opinion Nationale*, est appelée à un succès plus éclatant.

LES ABONNÉS NOUVEAUX ont droit à recevoir gratuitement tout ce qui a paru de cet important man.

ABONNEMENTS: 16 fr. par trimestre. Adresser les mandats à l'administration, Coq-Héron, PARIS.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers: 5 heures 50 minutes du matin. 11 — — — du soir. 6 — 10 — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur: 5 heures 40 minutes du matin. 10 — 40 — — du soir. 5 — 35 — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 MAI 1875.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre...	64	25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	720		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	665	
4 1/2 % jouiss. septembre...	93	60	Crédit Mobilier...	232		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	680	
5 % jouiss. novembre...	102	90	Crédit foncier d'Autriche...	510	10	Société autrichienne, j. janv.	683	15
Obligations du Trésor, t. payé.	470		Charentes, 400 fr. p. j. août.	347	50	OBLIGATIONS.		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	223	50	Est, jouissance nov.	347	50	Orléans...	307	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	475	2	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	912	50	Paris-Lyon-Méditerranée...	306	25
— 1865, 4 %	500	5	Midi, jouissance juillet...	695		Est...	306	50
— 1869, 3 %	330	1	Nord, jouissance juillet...	1170		Nord...	307	80
— 1871, 3 %	302	50	Orléans, jouissance octobre...	922	50	Ouest...	304	
— 1875, 4 %	453		Ouest, jouissance juillet, 65.	580		Midi...	266	24
Banque de France, j. juillet...	3945		Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.			Deux-Charentes...	374	
Comptoir d'escompte, j. août.	585		Société immobilière, j. janv.	36	25	Vendée...	318	75
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	490		C. gén. Transatlantique, j. juill.	233		Canal de Suez...	312	50
Crédit Foncier colonial, 250 f.	365							
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	900							

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 08 minutes du matin, express-omnibus, s'arrête à Angers. 6 — 45 — — omnibus. 9 — 01 — — omnibus. 1 — 33 — — soir, omnibus. 4 — 12 — — express-omnibus. 7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-omnibus, s'arrête à Tours. 9 — 50 — — omnibus, express. 12 — 22 — — soir, omnibus. 4 — 44 — — omnibus. 10 — 38 — — express-omnibus. L'express d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à...

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS.

Le dimanche 6 juin 1875, à midi.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, Dépendant de la succession de François Rébelleau-Bouteau.

Commune de Varrains.

- 1° Un morceau de vigne, en Bonneveau, de 5 ares 98 centiares.
- 2° Un morceau de terre, au même lieu, de 3 ares 64 centiares.
- 3° Un morceau de terre, aux Zilottes, de 1 are 87 centiares.
- 4° Un autre morceau de terre, au même lieu, de 12 ares 48 centiares.

Commune de Dampierre.

- 5° Une maison, composée de deux chambres basses avec grenier au-dessus, portion de cour et petit jardin; le tout situé au hameau de Chaintres.
- 6° Un morceau de terre, à la Bosse, de 9 ares 14 centiares.
- 7° Un morceau de terre et vigne, au même lieu, de 5 ares 23 centiares.
- 8° Un morceau de terre, à la Voie-Blanche, de 11 ares 40 centiares.
- 9° Un morceau de terre et bois, à Mizande ou Clos-Marteau, de 9 ares 90 centiares.
- 10° Un morceau de terre et vigne, au Clos-Foraine, de 5 ares 86 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (291)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

A Souzay, canton du Cognac;

Quatre chambres, greniers, écurie, caves, pressoir, cour et jardin; Pré, dit le Pré-de-la-Perrière, dans l'île-de-Dampierre, contenant 41 ares 25 centiares; plus un quartier de 16 ares 50 centiares. S'adresser à M. COULON-HARDOUIN, à la Besnardière, commune de Varennes, ou à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE.

Un jardin, avec maison, cave voûtée, hangar, pressoir; le tout clos de murs, d'une contenance de 16 ares 50 centiares, au Petit-Puy, commune de Saumur; Une grande cave, maison au-dessus, et pressoir au même lieu; Un pré, de 22 ares 78 centiares, au Pré-Pinguet, dans la prairie du Pont-Fouchard, commune de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M^e BOUTIN-DESIGNES, à Saumur, quai de Limoges, ou à M^e CLOUARD, notaire. (193)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de saisie.

Le mardi 1^{er} juin 1875, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, au domicile du sieur Latreille, menuisier, au Petit-Puy, commune de Saumur, à la vente publique aux enchères de son mobilier et ses marchandises, saisis suivant procès-verbal de M^e Binsse, huissier à Saumur.

Il sera vendu:

- Lits, couvertures, matelas, couvertures, rideaux, effets à usage d'homme et de femme, commodes, tables, chaises, tabourets, glaces, pendules, tables de jeu, gravures, quantité de bois de travail, sec, établi et outils de menuisier, bois de chauffage, bascule, épicerie, bouteilles et fûts vides, verrerie, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

A LOUER PRÉSENTEMENT.

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

COMMUNE DE COURCHAMPS.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Courchamps prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Courchamps, le dimanche 27 juin 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux de construction d'une salle de mairie et de préaux à l'école.

Le montant de la dépense s'élève à la somme de 4,942 fr. 49 c., non compris les honoraires de l'architecte.

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. Piette, architecte à Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

ON DEMANDE un tourneur en fer.

S'adresser au bureau du journal.

PLUS DE 50 ANS DE FEU! DE SUCCÈS

LINIMENT BOYER-MICHEL

d'Aix (PROVENCE)

Guérisseur sûr des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Molettes, Courbes, Vésigons, etc.

PRIX: 5 FR.

Dépôt à SAUMUR, pharm. GABLIN

Chez tous les droguistes et principales pharmacies de chaque ville.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS.

LA CHEVELURE, LA VUE.

On offre 100 fr. par mois 5 0/0 et un dépôt d'extrait de graisse de sanglier, pour remplacer la Pomme à tous parfums, empêcher les cheveux de tomber et de grisonner. — Le pot, 3 fr.; 4 pots, 10 fr.

M. Guillon a, par des échanges avec la marine, du cacao 1^{er} qualité, et livre (franco) son chocolat fin à 4 fr le kil.; surfine, 5 fr., et 11 kil. pour 40, ou 25 pour 20.

Affranchir et un timbre, à M. Guillon, négociant à Trouville-sur-Mer.

NOUVEAUTÉS Rue de la Tonnelle, N° 28, SAUMUR.

Eug. BIZERAY

DEMANDE DE BONNES MÉCANICIENNES

2 fr. 50 par jour, susceptible d'augmentation.

L'ODYSSÉE D'HOMÈRE

MISE A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

D'APRÈS LES TRADUCTIONS De BITAUBÉ et de POPE

Par F. DABURON, Ancien Magistrat.

Prix: 2 francs.

A Saumur, chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean; JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, et au bureau du journal.

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION

Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

Paris. Départem^t. Un an... 6 fr. 3 f. Six mois... 3 50 4. Trois mois... 2 2.

ÉDITION DE LUXE

Donnant les mêmes numéros que la première édition, plus 36 gravures coloriées.

Paris. Départem^t. Un an... 15 fr. 10 f. Six mois... 8 fr. 10 f. Trois mois... 4 fr. 5 f.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS. Paris, J. BAUDRY, éditeur.

On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.